

TABLE DES MATIÈRES

EXAMENS DES CANDIDATS DU CADRE MOYEN	1
1. MISSION	1
2. PROBLEMATIQUE	1
3. DEVOIRS D'ENQUETE	1
4. ANALYSE	1
5. CONCLUSION(S)	5
NOTES	7

EXAMENS DES CANDIDATS DU CADRE MOYEN¹

1. MISSION

La direction du recrutement et de la sélection de la police fédérale (DSR) nous a signalé d'éventuels problèmes au niveau de la connaissance des notions de base en matière de police de proximité des candidats à une promotion au cadre moyen. Le 14 mai 2007, nous avons proposé d'analyser l'aspect *community policing* de l'examen organisé par la DSR pour le cadre moyen par le biais d'un échantillon de 30 examens choisis aléatoirement.

Cette analyse ponctuelle s'inscrit dans l'enquête plus vaste sur le *community policing* et le recrutement, la sélection et la formation de la police².

2. PROBLEMATIQUE

Si l'objectif d'axer le nouveau fonctionnement policier sur la police de proximité devait avoir le moindre effet, nous devrions pouvoir le constater indirectement au niveau de la connaissance et de l'expérience pratique des ces notions dans l'examen écrit.

3. DEVOIRS D'ENQUETE

Nous avons composé un échantillon aléatoire de 30 personnes à partir d'une population totale (N) de 419 candidats. Nous avons ensuite demandé les copies d'examen de ces 30 personnes. Un candidat avait déjà été engagé et n'a donc plus participé à l'analyse. Les copies des examens de deux candidats n'étaient pas disponibles au niveau de la DSR. Nous avons donc disposé de 27 résultats d'examen.

Étant donné que nous ne disposions pas d'examens antérieurs (datant, par exemple, d'avant la réforme) reprenant les mêmes questions, les résultats et leur évolution dans le temps n'ont pas pu être comparés. Nous n'avons donc pas pu démontrer l'impact de la réforme ou d'autres éventuels facteurs.

Nous disposions des réponses à la question suivante (II) : « *décrivez une situation concrète dans laquelle vous avez appliqué les principes de 'community policing'* ».

Étant donné que les réponses à cette question étaient considérées comme une préparation écrite à la partie orale de l'examen, pendant laquelle la même question était reposée (sans feedback préalable), la DSR ne les a pas corrigées et cotées séparément. La DSR a ensuite procédé à une évaluation finale basée sur le total des points attribués à la réponse écrite et orale à la question, cette évaluation ne peut pas être comparée à notre propre analyse.

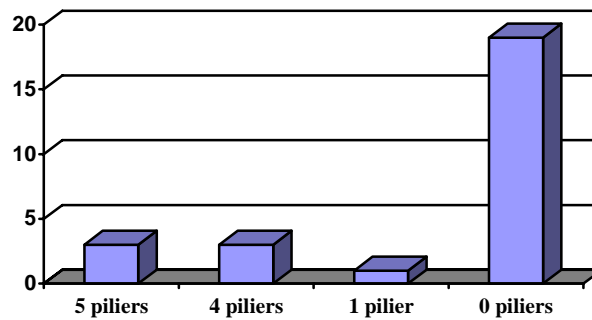
4. ANALYSE

Dans l'analyse des résultats du test, nous avons tenu compte du cas présenté, des 5 piliers du *community policing* et de leur définition.

Deux candidats n'ont pensé à aucune situation concrète de *community policing*. L'un d'entre eux faisait partie d'une équipe spéciale d'intervention. Ce candidat a cependant cité 4 des 5 piliers. L'autre candidat était membre d'une brigade d'intervention locale dans une zone qui déclarait pourtant fièrement mettre sur pied de nombreux projets, entre autres, dans le cadre du *community policing* et de l'*intelligence led policing* (ILP). Nous pensons plus particulièrement dans ce cadre au projet "Windows 44"³ destiné à promouvoir la circulation et l'échange d'informations au niveau interne⁴.

Sur les 27 candidats, 3 ont cité tous les piliers, 3 en ont cité 4 sur 5 et 1 candidat n'a cité qu'1 seul pilier. Dix-neuf copies ne mentionnaient aucun pilier.

Graphique 1 : Mention des piliers

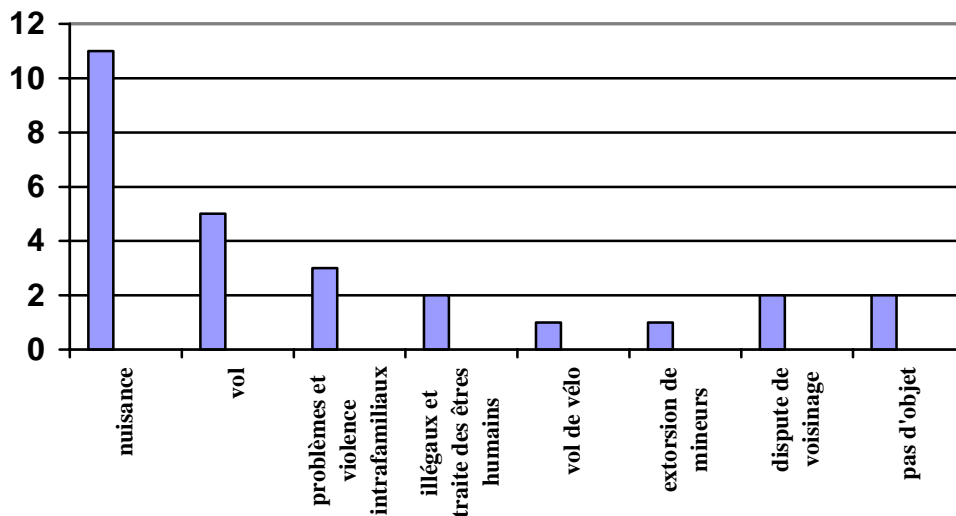


Les cas présentés ont été de nature réactive, c'est-à-dire basés sur une constatation faite suite à un appel, une plainte, etc.

Selon les candidats, quatre de ces cas s'inscrivaient dans un projet développé suite à ces déclarations ou plaintes.

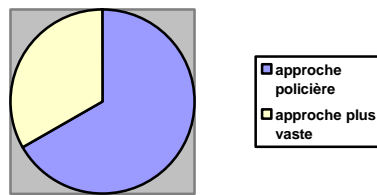
La majorité des exemples concerne des cas de nuisances, suivies, par ordre décroissant, des vols, des problèmes conjugaux, des disputes de voisinage, des victimes de traite des êtres humains, des extorsions et des vols de vélo.

Graphique 2 : Cas

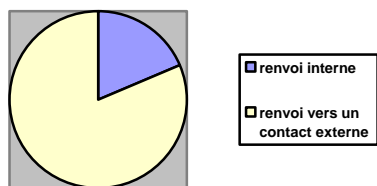


Dans 9 cas, soit 1/3 des cas, le projet dépassait la seule approche policière de l'incident et a mené d'une façon ou d'une autre à un contact avec d'autres partenaires. Outre les patrouilles ciblées, dans ces cas, la commune ou un autre partenaire a fait des efforts particuliers. Nous pensons notamment au réaménagement de l'environnement, à l'établissement d'un règlement de police, au placement de panneaux, etc.

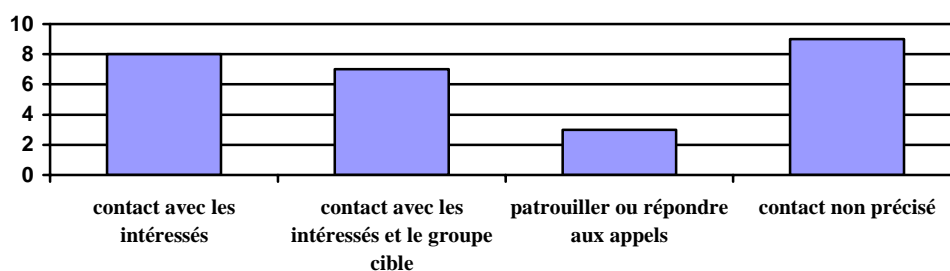
Dans les autres cas, aucun partenaire n'a été impliqué ou le cas échéant, il n'a été contacté que dans le cadre d'un renvoi (p. ex. juge de paix).

Graphique 3 : Approche des partenaires

Dans le cadre des partenariats internes, il y a eu cinq renvois dont un vers l'équipe de quartier et quatre vers l'agent de quartier.

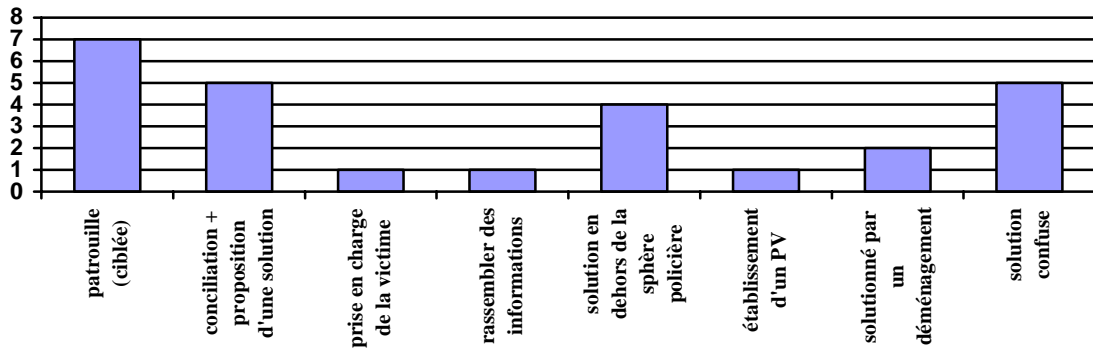
Graphique 4 : Partenaire interne

Le travail axé sur la population, l'orientation externe ou *community oriented policing* (COP), a principalement été compris comme le fait d'avoir des contacts avec les citoyens. Dans 8 cas, ce contact s'est limité aux personnes directement impliquées (partenaires ou voisins en dispute). Dans 7 cas, cette notion a été élargie au contact avec le groupe cible (p. ex. des jeunes qui faisaient du skate ou un groupe cible complet de victimes de vols de vélo) ou à la convocation d'une réunion de quartier et/ou au fait d'y assister. À trois reprises, la notion de travail axé sur la population a été interprétée comme le fait de patrouiller ou de répondre aux appels. Dans les autres cas, aucune explication claire n'a été donnée.

Graphique 5 : COP

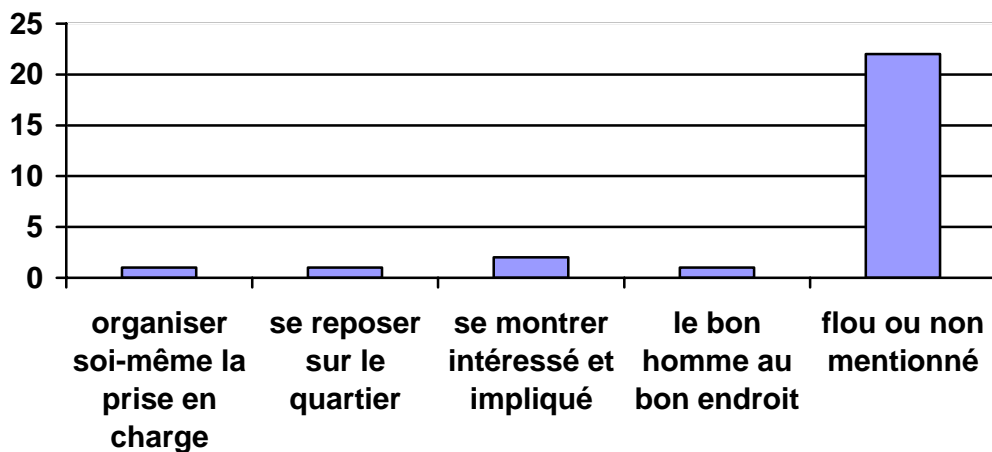
La notion de *problem oriented policing* (POP) ou travail policier axé sur les problèmes a surtout été interprétée comme le fait de patrouiller (patrouilles proactives ou ciblées) – avec une fois pour résultat l'arrestation d'un revendeur de drogue – et également comme le fait de donner des explications sur les démarches que peuvent entreprendre les citoyens (droit civil). Cette approche policière a aussi été définie comme étant celle visant à éliminer les problèmes (p. ex. faire partir des chiens qui aboient ou faire déménager un fils) ou encore comme une contribution de la commune (partenaire externe) ou comme l'obtention d'informations supplémentaires et l'arrestation d'une bande (passeurs). Dans 5 cas, aucun élément d'approche policière axée sur les problèmes n'a pas pu être retrouvé.

Graphique 6 : POP

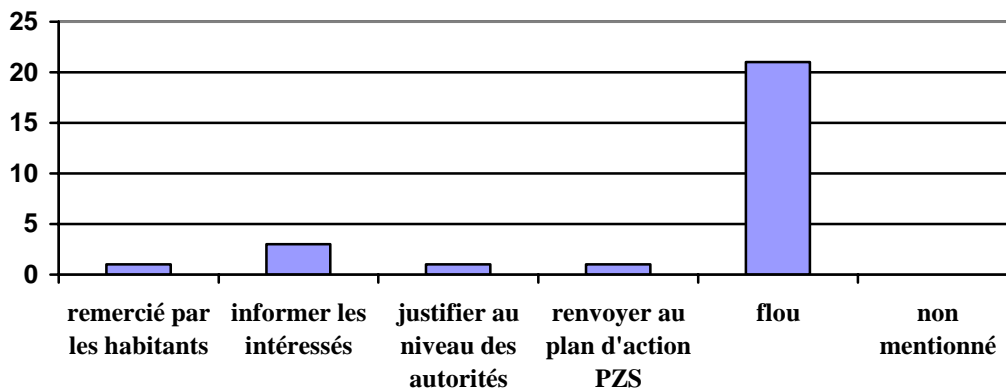


La notion d'*empowerment* a été interprétée comme le fait de contacter soi-même un service ou une association de quartier ou le fait d'avoir le bon policier au bon endroit, ainsi qu'une fois comme le fait d'avoir écouté les parties concernées dans un cas de violence intrafamiliale. Dans la majorité des cas, on n'a cependant pas retrouvé de formulation claire de la notion « d'implication compétente ».

Graphique 7 : Empowerment



La justification ou *accountability*, enfin, fait référence au fait de contacter ou de tenir l'intéressé au courant ultérieurement (p. ex. patron de café) ou de simplement vérifier « qu'il est satisfait ». La grande majorité des répondants n'a pas su donner de définition de la notion d'*accountability*.

Graphique 8 : Accountability

5. CONCLUSION(S)

Les candidats ne rattachent pas tellement les principes de la police de proximité à ce que l'on appelle les 5 piliers tels qu'ils ont été propagés et diffusés par les responsables belges de la police.

Les principes du *community policing* sont plutôt appliqués aux problèmes de société tels que les nuisances. Dans le cadre des 'phénomènes plus durs' (notamment la traite des êtres humains et le trafic des êtres humains), le *community policing* représente la dimension humaine de l'approche policière, p. ex. l'attention accordée à la victime, même si cette dernière est en séjour illégal.

Les cas se limitent principalement à l'approche de l'incident ou à ses suites immédiates, ce qui explique l'approche limitée au niveau du partenariat.

Quant à savoir que signifie 'l'orientation externe' à ce niveau, ce n'est pas toujours clair. Le fait d'avoir des contacts avec l'intéressé ou le groupe cible suffit souvent. En ce qui concerne l'orientation problème, les candidats ont tendance à la ramener au simple fait de patrouiller, même si c'est de manière 'plus ciblée'. La conciliation fait cependant également partie des possibilités de résoudre les incidents. Les aspects *empowerment* et justification sont de toute évidence moins bien connus.

À l'exception des projets relatifs aux problèmes de nuisance, les cas montrent peu d'ancrage ou de pilotage stratégique. En ce qui concerne l'implication organisationnelle de l'ensemble du corps, celui-ci semble également plutôt limité, ce dont témoignent le peu d'accords de collaboration interne et le manque de suivi. On parle peu d'intégration des tâches. Dans ce cadre, les exemples cités constituent plutôt des tentatives louables d'élargir un peu le point de vue individuel des collaborateurs.

Lorsque nous couplons brièvement les données aux méthodes d'évaluation potentielles du *community policing*, nous arrivons aux mêmes constatations. Selon Bayley⁵, il convient, dans ces évaluations, d'être attentif grosso modo aux quatre aspects systématiquement récurrents dans tous les modèles et toutes les variations de *community policing*. Ces quatre aspects sont : 'consultation, adaptation, mobilisation' et 'problemsolving'. Dans le cadre de la consultation, la police développe des mécanismes qui lui permettent de parler aux citoyens et à la société des problèmes de sécurité, d'y déterminer des priorités et de discuter avec eux des stratégies susceptibles de les résoudre. Cette consultation – dans une certaine mesure – n'est constatée que dans maximum un quart des cas. Adaptation signifie flexibilité dans l'approche et l'exécution, entre autres dans la décentralisation des compétences. Dans la majorité des cas, on n'a pas pu clairement établir dans quelle mesure des initiatives dépassant le simple traitement de l'incident avaient pu être prises par la base. Nous ferons également référence à cet égard au manque de connaissance de la notion d'*empowerment*. Du fait du nombre limité de partenariats mis en place, la mobilisation de la société par son implication dans la recherche de solutions a été plutôt limitée. Dans 1/3 des cas l'approche choisie dépassait le seul aspect policier. L'approche proactive impliquée par l'aspect *problemsolving* a

été interprétée de manière très diverse et a été associée à des patrouilles ciblées au fait de résoudre le problème en faisant déménager l'intéressé en passant par la rédaction de procès-verbaux. À ce niveau, même en faisant preuve de beaucoup de bonne volonté, on ne peut vraiment parler d'aspect proactif que dans les solutions recherchées en dehors de la police (cinq cas). En résumé, l'aspect *community policing* des exemples cités a plutôt été perçu comme une stratégie (individuelle ?). L'interprétation de cette notion couvre également, dans une certaine mesure, l'attitude souhaitée dans les relations avec le public. On a cependant retrouvé peu d'éléments montrant que les exemples cités pourraient être intégrés dans une politique de corps structurelle plus vaste. Cette politique de corps fait-elle défaut ou n'en est-on pas au courant ?

Cette analyse qui n'a été réalisée que sur un échantillon limité ne permet pas, bien entendu, d'en tirer de conclusion générale. Elle ne constitue qu'un 'pixel' dans l'évaluation globale de l'état d'avancement de l'évolution vers une police de proximité. Dans le cadre de la fonction d'observatoire, on peut néanmoins conclure que l'analyse de cet examen n'a apporté que peu de preuves voire uniquement des preuves purement anecdotiques de la formation des candidats dans cette matière⁶. Toujours dans le même ordre d'idée, il en a été conclu que cet examen apportait la preuve anecdotique de la vision des résultats clients souhaités au niveau de l'intervention policière. Avec beaucoup de bonne volonté, on pourra néanmoins conclure qu'en ce qui concerne les résultats sociétaux, un peu moins de la moitié des candidats a visé un résultat en termes de 'faire cesser le problème' (cf. déménagement), 'rechercher une solution en dehors de la police' ou 'intervenir en tant que médiateur et proposer une solution'. Enfin, toujours dans ce même sens, on peut également conclure que les prestations clés visées (p. ex. patrouilles ciblées) sont trop peu liées aux autres champs de résultats.

NOTES

- 1 Dossier n° 94022/2004.
- 2 Cf. rapport n° 47222/2007.
- 3 Dans la perspective de l'art. 44 de la LFP.
- 4 DEFOOR, R. “Intelligence Led Policing, De aanpak in de politiezone VLAS”, in, VAN DEN BROECK et al, *Intelligence led Policing*, Bruxelles, Politeia, 2005, p. 73-94.
- 5 BAYLEY, D. (Ed), *What Works in Policing*, New York, Oxford University Press, 1998, 248 p.
- 6 Cf. EFQM – résultats des collaborateurs.